

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/PERMISSION
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 août 2016, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-16/A-00207
Propriétaire(s) : Stephen Quinn
Emplacement : 5354, rue Jake
Quartier : 20 – Osgoode
Description officielle : lot 24, plan enr. M-167
Zonage : V11
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite aménager une construction accessoire isolée de 71 mètres carrés (garage/remise) à l'angle sud-ouest de son bien-fonds.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre l'augmentation de la surface de plancher cumulative à 71 mètres carrés pour la construction accessoire proposée, alors que le règlement permet une surface de plancher hors œuvre brute cumulative maximale de 55 mètres carrés pour les bâtiments accessoires.
- b) Permettre l'augmentation de la hauteur à 5,3 mètres pour la construction accessoire proposée, alors que le règlement permet une hauteur maximale de 4,5 mètres.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.